



LA TRANSITION AGRICOLE EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LE CETA ?

Vendredi 19 Janvier | 14H00-17H30

Université de Nantes

Faculté de droit et des sciences politiques

Amphi A

Entrée libre

Journées Interdisciplinaires du Développement Durable - JIDD

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

@JiddUnivNantes



@JiddUnivNantes



jidd.univ.nantes@gmail.com



Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de notre colloque. D'abord, nous voudrions remercier nos professeurs encadrants : Mme Friant-Perrot, responsable du Master 2 "Droit du marché parcours agroalimentaire", M. Guillotreau, responsable du Master 2 "Conduite de Projets Développement Durable" et Mme Bagoulla, responsable du Master MBFA Shipping-Trading, pour leur investissement dans l'organisation de cette conférence. Leur écoute et leurs conseils nous ont permis de définir notre problématique et aidé pour trouver les intervenants en adéquation avec notre thème de conférence. Nous remercions également Mme Mourier-Bouchon, directrice Qualité et Développement Durable de l'Université de Nantes pour son aide dans l'organisation et la communication de cette conférence, Mme Ledoux, responsable du Master 2 "Science Politique de l'Europe" et M. Evrard, maître de conférences en sciences politiques à l'Université de Nantes. Finalement, nous remercions Mme Cécile Ansar, chargée de communication à la faculté de droit et Mme Julie Degrenne, chargée de communication de l'IAE, pour avoir communiqué l'événement au grand public.

Nous remercions également l'ensemble des intervenants ayant participé à la conférence, pour avoir répondu favorablement à notre invitation et pour avoir partagé avec nous et le public, leurs connaissances et expériences, notamment :

- *Mme KARINE LATOUCHE*, chercheuse à l'INRA, spécialiste en économie sur les questions du commerce international en matière agro-alimentaire
- VALERIE PIRONON, Professeure de Droit du Commerce International à l'Université de Nantes
- M. THOMAS BREGER, post-doctorant pour le programme ETIAS (Ecological Transitions and Integrated Agri-food Systems)
- M. RONAN DANTEC, Sénateur de Loire Atlantique EELV

SOMMAIRE



Préambule2

Introduction.....3

I- Retour sur l'organisation de la conférence « La transition agricole est-elle compatible avec le CETA ? »

A/ Le thème de la conférence à délimiter.....4

B/ Invitation des conférenciers.....5

C/ Communication.....8

D/ Les aspects logistiques de la journée de la conférence.....12

II- La conférence

A/ l'essentiel des interventions.....14

B/ La table ronde.....22

Conclusion.....27

Bibliographie.....28

PRÉAMBULE



Le 19 janvier 2018 a eu lieu la conférence « La transition agricole est-elle compatible avec le CETA ? » à l’Amphi A de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l’Université de Nantes, dans le cadre des Journées Interdisciplinaires du Développement Durable.

Cette conférence a été organisée par le Master “Conduite de Projets Développement Durable” dirigé par P. Guillotreau, le Master 2 “Sciences Politiques de l’Europe” dirigé par C. Ledoux et le Master 2 “Droit du marché parcours agroalimentaire” dirigé par M. Friant-Perrot.

Nous allons présenter les différentes étapes de conception et organisation de la conférence, les enjeux auxquels nous avons été confrontés et les perspectives données pour les intervenants sur le sujet.

INTRODUCTION

Le commerce des produits alimentaires et agro-alimentaires tient aujourd'hui une place prépondérante dans les échanges mondiaux. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'Accord Economique et Commercial Global (AEGC) ou Comprehensive Economic Trade Agreement dit "CETA" signé entre l'UE et le Canada le 30 octobre 2016.

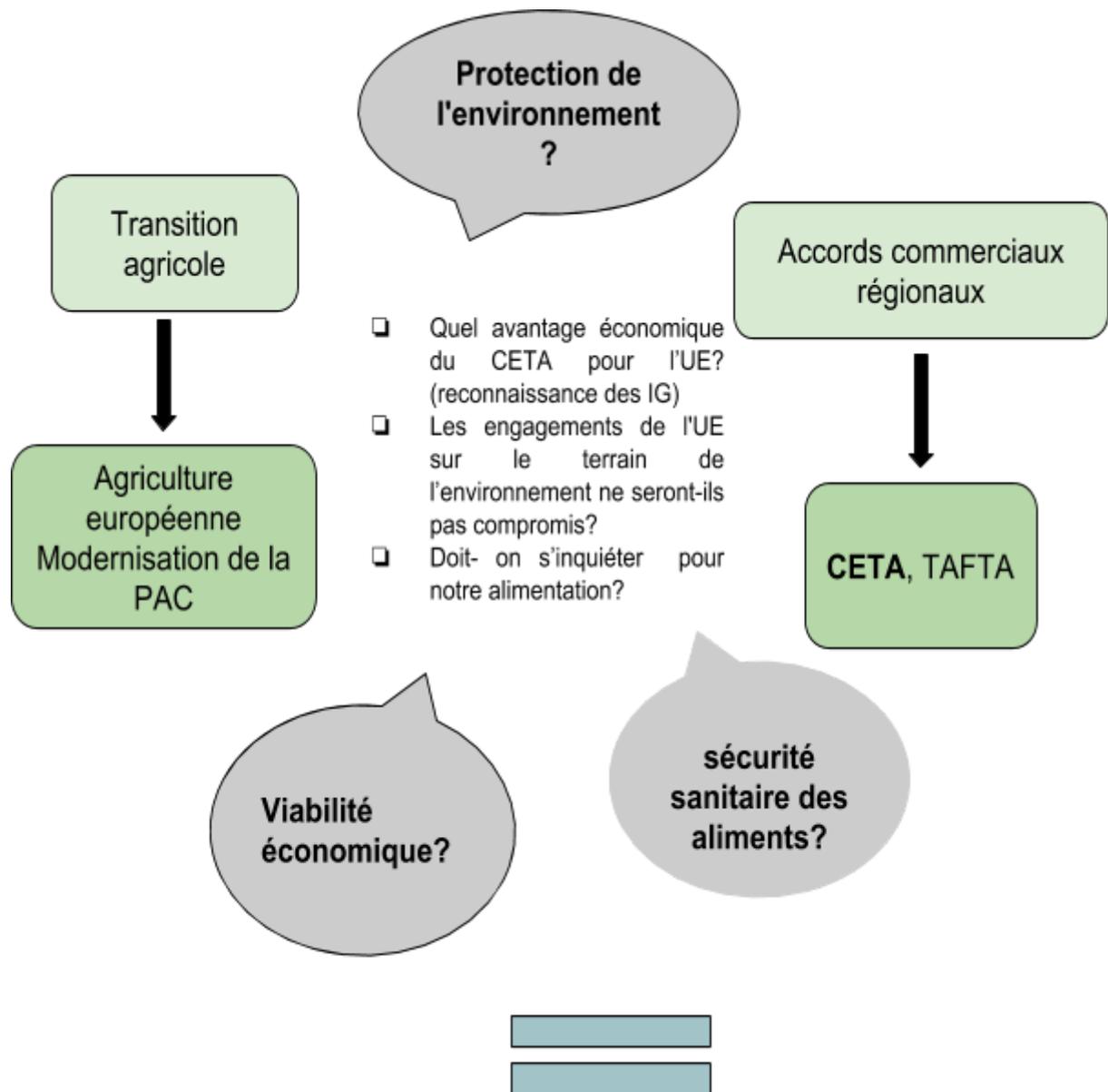
Le CETA, avec la suppression de près de 93% des lignes douanières, prévoit de part et d'autre de l'Atlantique, l'expansion des échanges commerciaux et une augmentation des contingents pour plusieurs produits. Cela permettrait entre autres de stimuler la concurrence et de créer des emplois. Mais l'accord suscite des inquiétudes concernant certaines pratiques, retrouvées au Canada, pratiques qui ne semblent pas conformes aux ambitions européennes en matière de transition agricole. Cette situation peut s'illustrer par exemple par l'utilisation "d'antibiotiques et d'OGM dans les rations" des animaux, pratique fréquente en Amérique du Nord mais très encadrée en Europe.

L'Union européenne, dès sa création, a fait le choix d'une politique agricole commune (PAC) pour subvenir aux besoins des citoyens européens. Orientée vers une logique productiviste dans ses débuts, cette politique a beaucoup évolué, ses nombreuses réformes en témoignent, elle tend aujourd'hui vers une transition agricole qui vise à une plus grande prise en compte des exigences de durabilité. L'agriculture doit ainsi contribuer à la sécurité alimentaire tout en intégrant les enjeux de la qualité des produits, du respect de l'environnement et du maintien de la qualité de vie dans les milieux agricoles et ruraux.

La conférence "La transition agricole est-elle compatible avec le CETA ?" a été pensée pour soulever les enjeux économiques, sanitaires et environnementaux qui découlent de l'application de ce traité au sein de l'Union Européenne.

I- Retour sur l'organisation de la conférence « La transition agricole est-elle compatible avec le CETA ? »

A/ Le thème de la conférence à délimiter



Problématique : La transition agricole est-elle compatible avec le CETA?

L'organisation de cette conférence, dans le cadre des journées interdisciplinaires du développement durable (JIDD) de l'Université de Nantes, a pour but d'apporter une

réflexion autour d'un thème d'actualité en s'intéressant à un aspect du thème ayant un lien avec le développement durable

Le thème qui nous a été proposé est le suivant : « la transition agricole est-elle compatible avec les accords commerciaux régionaux ? ».

Il nous fallait à ce stade cerner l'enjeu d'un tel sujet et s'interroger sur le sens qu'on peut donner à chaque notion du sujet. Ainsi il était important dès notre première réunion, au début du mois de novembre, de définir dans ce contexte précis les notions de « transition agricole » et « traités commerciaux régionaux » mais également de mettre en évidence le lien entre ces deux notions. Nous avons vite réussi à avoir une idée précise des enjeux rattachés à ce sujet, la transition agricole était parfaitement illustrée par le tournant pris par la PAC dans l'UE et le CETA était l'exemple type du traité de libre-échange dit de nouvelle génération que l'UE a pris l'habitude de conclure, depuis quelques années maintenant, avec les différentes régions du monde. Le CETA consacrant une grande partie aux échanges de produits agricoles et agroalimentaires, il était important de s'interroger sur l'impact de celui-ci sur l'agriculture européenne qui cherche à se moderniser notamment à travers une prise en compte accrue des impératifs de développement durable et de respect de l'environnement.

Nous avons constaté un certain nombre de polémiques concernant l'impact négatif qu'aurait le CETA sur le modèle agricole européen, et avons donc voulu avoir une vraie réflexion autour des critiques que nous avons relevées. Il était alors question de trois principaux aspects qui souligneraient une incompatibilité entre le CETA et la transition agricole dans l'Union européenne : le volet économique, environnemental et sanitaire.

Cette réflexion autour du sujet nous a permis d'aboutir à la problématique suivante :

La transition agricole est-elle compatible avec le CETA ?

B/ Invitation des conférenciers

L'invitation des conférenciers a été une des étapes les plus déterminantes de notre conférence. En effet, il était important pour nous de bien cibler nos intervenants afin de s'assurer que leurs interventions entrent dans le cadre des objectifs assignés à la conférence.

- **Une recherche anticipée des différents intervenants:**

Il est important de souligner que nous avons anticipé la recherche des intervenants en proposant quelques noms au préalable bien avant que notre problématique ne soit totalement définie et donc notre sujet pas complètement cerné. Cependant, nous avons

déjà à l'esprit trois principaux axes que nous souhaitons voir mis en évidence à travers cette conférence, à savoir le volet économique, le volet sanitaire et le volet environnemental. Ce qui a permis d'orienter notre recherche des différents intervenants.

Ainsi, nous avons fait une liste de propositions:

Aspects économiques	Karine Latouche: Chercheuse à l'INRA, spécialiste en économie sur les questions du commerce international en matière agroalimentaire
	Jean- Pierre Clavier: Professeur de Droit à l'Université de Nantes
Aspects sanitaires	Hervé Guyonard: Directeur Scientifique à l'INRA
	Valérie Pironon: Professeur de Droit du Commerce International à l'Université de Nantes
	Genéviève Parent: professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et titulaire de la Chaire DDSA
Aspects environnementaux	Yannick Jadot: Eurodéputé EELV
	Ronan Dantec: Sénateur de la Loire-Atlantique, Vice-Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
	Emmanuel Maurel: Eurodéputé, socialiste

- **La justification des intervenants sélectionnés:**

Une fois notre problématique déterminée, et notre sujet dégrossi, avec un impératif de 4 intervenants maximum à respecter, nous avons finalement jugé utile premièrement d'en inviter 3, et de garder la possibilité d'en inviter un 4ème.

Le choix des intervenants sélectionnés se justifie par le fait que nous voulions diversifier le débat en recherchant des intervenants qui apporteraient des visions complémentaires. Pour cela il était nécessaire pour nous de compter au nombre de nos intervenants, en plus des enseignants, chercheurs, au moins un personne publique.

Nous avons ainsi premièrement sélectionnés: Mme Valérie Pironon, Mme Karine Latouche, et Mr Yannick Jadot à qui nous avons envoyé des invitations par mail. Nous avons reçu des réponses après les premiers mails envoyés, pour d'autres, il a fallu des mails de relance.

Cependant, l'eurodéputé Yannick Jadot pour faute de disponibilité à la date prévue pour notre conférence, n'a finalement pas pu honorer notre invitation. Nous avons alors décidé de demander la participation du sénateur Ronan Dantec, vu son investissement dans l'action au niveau local en termes de protection de l'environnement.

D'autre part, lors de notre invitation adressée à Mme Valérie Pironon, elle nous a proposé d'intervenir conjointement avec M. Thomas Breger, post-doctorant pour le programme ETIAS (Ecological transitions and integrated Agri-food Systems). Une proposition que nous avons accepté et qui nous a semblée opportune.

En définitive, nous comptons parmi nos intervenants: Mme Valérie Pironon et Mr Thomas Breger sur les aspects sanitaires; Mme Karine Latouche sur les questions économiques, et le Sénateur Ronan Dantec sur la question environnementale.

- **Echange avec les intervenants sur le contenu du colloque:**

L'échange avec les intervenants sur le contenu du colloque avait pour principal objectif de leur présenter notre vision du thème, et de délimiter également leurs interventions. A ce titre il était question de rappeler à chacun sur quelle partie du colloque nous souhaiterions qu'ils interviennent, leur préciser le temps de parole qui leur serait imparti. Il a aussi été question de la forme de leur interventions notamment l'utilisation du support power-point pour leur présentation. Et enfin, nous leur avons demandé à quel titre souhaiteraient-ils être présentés.

L'essentiel des échanges avec nos intervenants s'est fait par mail, mais d'autres ont eu lieu soit lors d'un entretien physique et/ou téléphonique, dans une atmosphère à chaque fois cordiale.

C/ La communication

Une bonne communication est souvent le signe d'une réussite pour un événement. Nous avons établi avant la conférence une stratégie digitale et média permettant ainsi d'acquérir une grande visibilité et d'attirer un public divers. Le calendrier de la stratégie n'a pas été respecté à la lettre car il a fallu compter avec des éléments extérieurs importants : Confirmation tardive d'intervenants et vacances d'Hiver.

Stratégie digitale / média JIDD / UN

Support	A faire
Facebook / Twitter	Création d'une Page Facebook et d'un compte Twitter avec les visuels des conférences Rattacher la page Facebook et le compte Twitter
Journaux et Radio :Ouest-France, Presse-Océan, Radio Prun', EuradioNantes	Rédaction de communiqués de presse envoyés aux différentes rédactions pour les conférences
Facebook	Créer un événement Facebook pour chaque conférence Présentation dans la description de l'événement du sujet de la conférence, présenter les invités
Facebook / Twitter	Présenter à travers des reportages/articles le sujet des conférences à la fois sur l'événement Facebook mais également sur le page Facebook Diffuser l'événement sur les groupes Facebook étudiants ainsi que sur les pages des associations étudiantes intéressées (Amap du Campus, Solidaires étudiant-e-s...)
Twitter	Relayer l'événement Facebook des conférences et taguer les différents invités Définition d'un # différent pour chaque conférence
Flyers/Affiches	Diffuser des flyers et affiches dans les différents UFR
E-mail	Diffuser un e-mail aux étudiants de l'Université de Nantes
Facebook / Twitter	Relayer les articles de journaux/ Université traitant de la première conférence
Université de Nantes	Présentation des conférences sur les écrans d'affichage de l'Université
Flyers	Déposer sur les tables de l'amphi un flyer
Twitter / Facebook	Live-Tweet des conférences, les tweets apparaissent directement sur la page Facebook
Facebook / Twitter	Message annulation conférence
Facebook / Twitter / Journaux / Université de Nantes	Récolter les Data, calculer le taux de reach, rédiger les conclusions de la stratégie de communication

- **Création et diffusion de l’affiche**

Pour l’affiche, nous avons pris une image (les mains qui tiennent une plante) libre de droits et nous avons demandé à Philippe Salib, artiste visuel, d’ajouter les filtres avec les drapeaux du Canada et de l’Union Européenne.

L’intention étant de représenter l’agriculture comme point central du CETA.

Ensuite, un membre de l’équipe organisatrice a réalisé l’affiche en intégrant ce visuel.



L’affiche a été diffusé dans la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, l’IAE Nantes, la BU Droit-Sciences Économiques, la BU Lettres et l’espace de coworking La Centrale.

- **Création d’un événement FB et Twitter**

Utiliser les NTIC (Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication) s’est révélé décisif dans le reach de notre conférence. Dans un premier temps, et comme vous avez pu le lire dans notre calendrier de stratégie digitale, nous avons souhaité créer une page Facebook nommée “Journées Interdisciplinaires du Développement Durable” permettant ainsi un relais de nos conférences (CETA + Hydrogène). A la suite de la création de cette page, la création d’un événement Facebook a permis de fournir d’importantes informations aux intéressés concernant l’organisation de la conférence : Annonce des intervenants, du programme, des horaires, de documents sur le CETA et la Transition agricole. Pour acquérir encore plus de visibilité, nous avons décidé de créer un compte Twitter, porté par l’intérêt de ce réseau social permettant la diffusion facile de messages courts à un public directement visé, en utilisant un # ou un @. Un de nos intervenants, (Ronan Dantec) ayant plusieurs milliers de followers, il fut facile de diffuser l’événement Facebook créé et ainsi de partager les informations concernant la conférence. Nous avons, dès lors, partager l’événement sur différents canaux de ces deux réseaux sociaux. Pour Facebook, nous avons partagé l’événement sur des pages Facebook comme celle de l’Amap du Campus, véritable association oeuvrant pour le développement durable à l’Université de Nantes (<https://www.facebook.com/amapcampus/>) mais également sur des groupes Facebook comme “Etudiants de Nantes”

(<https://www.facebook.com/groups/599854746803203/>) rassemblant plus de 15 000 étudiants nantais. Nous avons utilisé Twitter également pour relayer la conférence en temps réel, l'idée d'un Live-Tweet nous a permis d'acquérir un public absent à la conférence. Le taux de reach avec le LT a été important grâce aux différents # et @ utilisés.

Voici une analyse de statistiques de notre campagne de communication Facebook et de Twitter :

Facebook

Les statistiques ont été réalisées entre le 25 Décembre 2017 et le 19 Janvier 2018

Les images suivantes proviennent du réseau social Facebook

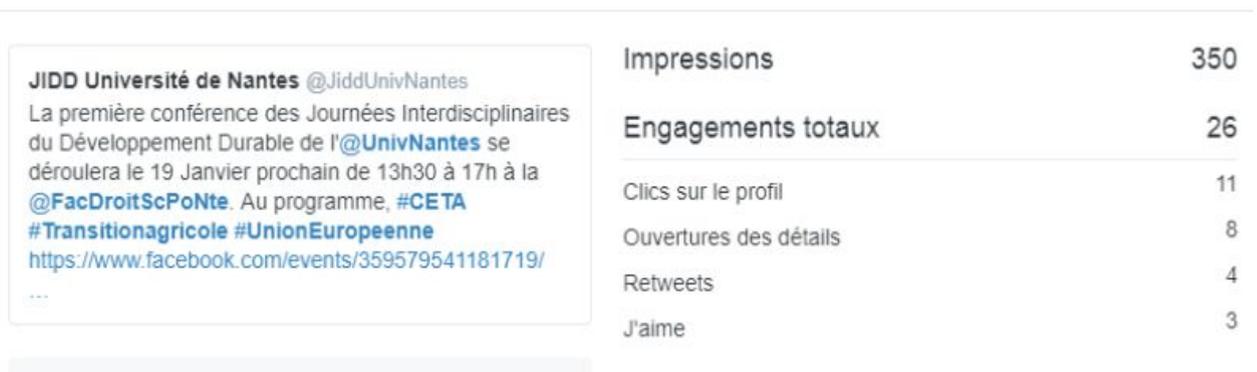


Annonce de la portée totale de l'événement Facebook et du nombre total des réponses

Portée totale de l'événement Facebook : 4764
Total des réponses : 83

- **Événement Facebook** : La portée importante de notre événement Facebook permet de certifier que l'objet de la conférence était intéressant. Si l'on rapporte le nombre de personnes engagées au nombre de personnes présentes dans la salle, nous pouvons dire que les participants ont clairement utilisé Facebook comme source d'information concernant notre conférence. Les choix stratégiques d'augmenter notre action sur les réseaux sociaux dans les jours qui précèdent la conférence se sont révélés utiles, en démontrant les graphiques vus précédemment.

Activité sur Twitter





Un live-tweet a été fait durant toute la conférence

Ce live-tweet permet de garder des phrases importantes de la conférence et de pouvoir les diffuser rapidement sur les réseaux sociaux. L'adoption d'hashtags permet de donner une meilleure visibilité aux tweets.

- **Utilisation de Twitter** : 35 tweets ont été réalisés dans le cadre de la stratégie digitale de la conférence. Certains ont eu une portée importante d'autres nettement moins. Cela a amené un public plus connaisseur à suivre notre conférence. L'utilisation d'un live-tweet a été apprécié par les personnes intéressées ne pouvant pas se déplacer jusqu'à l'Université de Nantes. A travers Facebook et Twitter, l'IAE et la Faculté de Droit et des Sciences politiques ont relayé nos messages. Nous les remercions grandement pour leur soutien.
 - **Diffusion de l'événement dans les différents UFR et auprès d'Alliance Europa**

Le visuel de la conférence a été relayé dans les écrans d'affichage de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université de Nantes, ainsi que dans les écrans d'affichage de l'IAE de Nantes.

Nous avons aussi envoyé un mail à destination des étudiants de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et de l'IAE Nantes, et nous avons envoyé un communiqué de presse qui a été diffusé sur l'agenda d'Alliance Europa.

- **Contact presse**

Nous avons contacté la rédaction d'Ouest-France à travers un communiqué de presse, mais malheureusement nous n'avons reçu aucune réponse de leur part. Concernant les stations radio, nous avons contacté Euradionantes, et Radio Prun', qui ont diffusé notre événement sur leur compte Twitter.




CONFÉRENCE – « LA TRANSITION AGRICOLE EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LE CETA ? »

19 janvier 2018
Conférence

Organisée par les étudiants du Master 2 « Conduite de projets en développement durable Environnement-Mer-Energies (CODEME) » dirigé par P. Guillotreau, les étudiants du Master 2 « Science Politique de l'Europe », sous la direction d'Arnauld Leclerc et Clémence Ledoux et les étudiants du Master 2 « Droit du marché, parcours agroalimentaire » dirigé par M. Friant-Perrot, cette conférence portera sur la transition agricole et les accords commerciaux régionaux, dans le cadre des Journées Interdisciplinaires du Développement Durable à l'Université de Nantes.

Elle aura lieu le vendredi 19 janvier 2018 de 13h30 à 17h, dans l'Amphi A – Faculté de droit et science politique, Université de Nantes

En présence de:

- M. Ronan Dantec, Sénateur de la Loire-Atlantique et Vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- Mme Karine Latouche, chercheuse rattachée à l'INRA sur les sujets de commerce international et des stratégies des entreprises agroalimentaires et performances à l'export.
- Mme Valérie Pironon Professeur de Droit du Commerce International, Directrice adjointe de l'école doctorale de droit et de science politique
- M. Thomas Breger, post-doctorant pour le programme ETIAS, travaillant sur un Dictionnaire


Radio Prun' @Radio_Prun · Jan 18
 "La transition agricole est-elle compatible avec le CETA ?" RDV pour les @JiddUnivNantes le 19/01 de 13h30 à 17h à la Fac de Droit de @UnivNantes
 Translate from French

LA TRANSITION AGRICOLE EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LE CETA ?

Vendredi 19 Janvier | 13H30-17H

Université de Nantes
Faculté de droit et des sciences politiques
Amphi A
Entrée libre


 1
  1
 

 Vous avez retweeté


Euradionantes @euradionantes · 19 janv.

EVENT · La #conférence "La transition agricole est-elle compatible avec les traités commerciaux régionaux ? L'exemple du #CETA et de l'#agriculture européenne" organisée par @UnivNantes vient de débuter ! @Min_Ecologie @JiddUnivNantes


 2
  3
 

D/ Les aspects logistiques de la journée de la conférence

- **Organisation matérielle** : Les tâches d'organisation ont été divisées entre les membres de l'équipe. Un d'entre nous est allé récupérer les affiches pour les répartir aux autres membres de l'équipe et ensuite les diffuser dans des endroits clés. Les courses pour la pause café ont été faites par deux membres de l'équipe. Nous avons eu également deux personnes qui sont allées récupérer les flyers et les éléments (serviettes, assiettes, naps, etc.) pour la pause café. D'autres membres de l'équipe étaient chargés de réserver les microphones et la caméra pour enregistrer la conférence. Nous avons eu une personne chargée de faire imprimer les noms des intervenants et deux étudiants qui se sont occupés de préparer les chevalets avec leurs noms.
- **Préparation de l'amphithéâtre** : Nous nous sommes rendus à l'amphithéâtre deux heures en avance pour préparer les microphones, installer la caméra, mettre les flyers dans les tables afin de s'assurer que chaque participant ait un flyer et préparer le buffet. .

- **Accueil des intervenants:** L'accueil des intervenants était assigné à une personne d'entre nous. Il fallait entre autre orienter et accompagner les intervenants jusqu'à la salle de réception, s'occuper de leur installation y compris de celle de leur matériel de présentation (Power-point). S'assurer qu'ils ne manquaient de rien, les conduire au buffet prévu pour la pause café, et enfin, les raccompagner à la fin de la conférence.
- **Mise en place du buffet :** Nous nous sommes rendus au bureau de Mme Mourier-Bouchon pour récupérer le matériel pour le buffet et nous sommes allés faire les courses à la Biocoop. Nous avons installé la table à côté de l'amphithéâtre.



- **Présence d'un caméra-man :** Nous nous sommes rendus à l'accueil de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques pour demander l'enregistrement en vidéo de notre conférence. Nous avons eu la réponse positive d'un membre de l'accueil, qui nous a accompagné pour l'installation d'une caméra dans l'Amphi, et postérieurement pour l'édition de la vidéo.
- **Répartition des tâches entre les organisateurs pendant la conférence :** Nous avons préparé un tableau pour assurer une division efficace des tâches.

Horaires	Tâches	Léa	Yann	Boris	Kheda	Reve	Natalia	Simon
13h15	Préparation de la salle de conférence	X	X	X	X	X	X	X
20-30 minutes avant la pause	Préparation du buffet / nettoyage		X	X				
13h45	Accueil des invités					X	X	
	Accueil de la presse							X
	Communication pendant la conférence							X
14h10	Introduction			X	X			
	Modérateur	X					X (temps)	
	Conclusion		X		X			
13h45-14h10	Placement	X						X
	Micros			X		X		
	Rangement	X	X	X	X	X	X	X
	Début questions Table ronde	1					2	

* Malgré nos prévisions, nous n'avons malheureusement pas eu de représentants de la presse à notre conférence.

II- La conférence

A/ l'essentiel des interventions

1. Mme Latouche

Chercheuse à l'INRA spécialisée sur des questions de commerce international de produits agroalimentaires

Elle souhaitait discuter, lors de cette conférence, des éléments économiques clés du CETA pour l'Union Européenne que sont les Indicateurs d'Origines ou Indicateurs Géographiques (IO ou IG).

Madame Latouche a rappelé que le CETA est un accord de nouvelle génération qui ne se limite pas seulement à la réduction des barrières tarifaires des partenaires commerciaux. En effet le CETA s'applique aussi à démanteler les barrières non tarifaires, notamment sur le

secteur agricole, très concerné par l'accord. C'est à ce moment là que Madame Latouche a évoqué les IG, très présents dans le secteur, et leur lien avec le CETA. L'accord serait l'occasion pour l'UE de s'affranchir des limites de reconnaissance et de valorisation de ses IG au Canada.

Elle a pu ensuite se plonger dans le cœur de son sujet. Elle a d'abord précisé quelles étaient les principales typologies d'IG dans l'UE, certains Indicateurs sont liés aux spécificités du producteur en termes de localisation d'autres liés aux savoir faire. Ces Indicateurs sont importants dans le sens où ils certifient aux consommateurs la qualité du produit considéré grâce aux labels et permettent aux entreprises labellisées de gagner en compétitivité. Elle a précisé que c'était une stratégie de compétitivité hors prix portée par l'Union Européenne qui favorise la production domestique et l'export des entreprises concernées par l'IG. Ainsi l'UE a souhaité augmenter la reconnaissance de ses produits sur le marché canadien en augmentant le nombre d'IG sur le marché canadien au nombre de 145.

Mais les produits certifiés par les IG sont ils vraiment plus compétitif en termes de volume et de prix ? Madame Latouche nous a prouvé que oui en montrant les résultats d'une étude économétrique sur le secteur du fromage. En effet les certifications d'origines augmentent la probabilité d'exporter, surtout a-t-elle précisé, grâce au signal de qualité perçu par les consommateurs. Il y a un effet prix, les IG permettent de vendre plus cher un produit. A l'inverse il n'y a pas d'effet quantité, avoir un IG ne permet pas de vendre plus mais par contre cela permet de vendre plus facilement sur un marché de par une meilleure traçabilité et donc a un effet sur la qualité perçue. Alors l'UE aurait tout intérêt à négocier le plus d'IG possible afin d'améliorer sa situation économique.

Seulement il faut préciser le faible nombre d'IG négocié initialement dans l'accord. Il existe un grand nombre d'Indicateurs en UE, mais seulement 145 ont été négociés et ne représenteraient que 10% du total d'IG européen. Cela montre une faiblesse de l'accord ou en tout cas une faiblesse des négociations côté européen.

Ce qui est à retenir des IG et plus globalement des négociations sur les mesures non tarifaires des pays est la difficulté de leur évaluation. Les effets des mesures tarifaires, qu'ils soient directs et indirects, sont prévisibles et facilement calculables. Par contre, il est plus complexe d'évaluer les résultats d'accords de nouvelle génération tels que le CETA, basé surtout sur la révision des mesures non tarifaires, puisqu'il y a un véritable manque de retours d'expériences. En effet les contrats commerciaux concernent surtout les barrières tarifaires, que ce soit dans le cadre de l'OMC ou dans les accords commerciaux interrégionaux.

Madame Latouche a abordé la question des contingents tarifaires pour clôturer son intervention. Un contingent tarifaire est en fait un quota à droit de douane nul. C'est une tranche importante du marché canadien du fromage et de la viande qui s'ouvre à l'UE. Cependant elle a rappelé que ces contingents, sont et seront impactés par la volatilité des prix du marché que ce soit au niveau des fluctuations du marché des changes ou de la saisonnalité (qui impact fortement les viandes).

Comme d'autres intervenants, madame Latouche considère que le CETA comme un accord « vivant » c'est-à-dire qu'il peut être révisé selon les objectifs et négociations des partenaires. Il n'est pas figé et peut encore apporter des éléments plus favorables à l'UE qu'une étroite reconnaissance de ses produits à travers les IG.

Madame Latouche n'a pas directement parlé de transition agricole mais a su apporter des éléments économiques de commerce international sur les secteurs agricoles (du vin, de la viande, du lait et du fromage notamment) pendant cette conférence. Si on entend par transition agricole le passage du secteur agricole dans une dynamique de durabilité, alors l'intervention de Madame Latouche conforte cela, au sens où le CETA intègre des critères de qualité et de traçabilité des produits – certes insuffisants – avec de nouvelles IG reconnues à l'ouest de l'Atlantique.

2. M. Ronan Dantec

Sénateur de Loire Atlantique EELV

L'essentiel de l'intervention du Sénateur Ronan Dantec était de mettre l'accent sur les interrogations environnementales du CETA. Selon lui, le CETA ne se limitant pas à un accord portant uniquement sur les produits mais aussi sur les services par exemple, il a voulu présenter de manière générale l'impact environnemental du CETA en ne se bornant pas uniquement aux enjeux environnementaux relatifs au secteur agricole.

Tout D'abord, comme propos introductif, Monsieur Ronan Dantec a tenu à signifier qu'il persiste à ce jour une conception totalement idéologique du CETA car c'est un accord qui questionne énormément. Ce qui traduit parfaitement le fait que les avis que l'on développe sur le CETA soient imprégnés de notre perception du monde et à la place du libéralisme dans notre société.

Ensuite, nous dévoilant sa conviction politique personnelle, "Je suis assez favorable aux accords économiques multilatéraux, divers et variés", Monsieur Dantec reste convaincu que nos sociétés ne survivront pas au dérèglement climatique tel qu'il s'annonce, et à partir de

là pense que le seul moyen de trouver des mécanismes de lutte contre le dérèglement climatique c'est de mettre le climat, les atteintes de CO2 partout dans l'économie et notamment dans les échanges économiques, d'en faire un élément puissant de régulation des échanges économiques.

Cependant, si le Sénateur ne semble pas reconnaître au CETA de constituer un frein à la lutte contre le dérèglement climatique notamment au sujet des atteintes de CO2 ; sa position est toute autre concernant les retombées environnementales d'un tel accord dans le secteur agricole.

Selon lui, pour l'agriculture, le risque est énorme où les enjeux de protection sont locaux. En effet, il y a des enjeux de protection de la biodiversité qui se décident par les politiques locales, que là finalement ces cadres internationaux réduisent effectivement notre capacité à répondre à d'autres enjeux environnementaux locaux quand on parle d'agriculture. Il y a là une vraie contradiction et une contradiction des échelles. C'est le point clé de la réflexion, réflexion très complexe et suivant ce que l'on regarde, on ne va pas apporter la même réponse. Même si malgré tout il va falloir trouver un équilibre.

Enfin, le Sénateur rappelle et analyse les différentes recommandations faites par le comité d'experts mandatés par le Gouvernement pour apporter des réponses aux différentes inquiétudes que peut poser le CETA. Notamment:

→ L'idée d'assurer la transparence vis-à-vis de la société civile et de la coopération réglementaire : le CETA est un accord assez vivant, il est conçu comme quelque chose qui va évoluer, selon les questions qui vont se poser. Le comité d'expert propose en premier que tout le monde soit en permanence de ce qui se discute, qu'on n'ait pas le sentiment qu'il y a la vie démocratique et que derrière il y a le poids économique qui décide tout.

→ Un comité chargé du suivi et notamment sur les questions agricoles, comment on gère la question complexe des OGM et la question phytosanitaire;

→ Il propose de compléter la ratification par une déclaration interprétative qui dirait dans quel sens la France entend ce qui est écrit dans le CETA et qui guiderait derrière cette prise de position, dans le cadre des contentieux;

→ L'avancement sur les questions d'étiquetage, qui est un vieux débat européen sur les questions environnementales, le CETA permettrait ainsi à l'Europe d'avancer sur les questions d'étiquetages, un débat qui reste freiné jusque là;

→ Renforcer les contrôles; ce renforcement des contrôles peut être perçu comme un apport du CETA. Car l'UE va renforcer les contrôles non seulement vis à vis du Canada, mais aussi entre pays membres de l'UE;

→ Insister sur la nécessaire réciprocité, mais cet accord correspond à certains intérêts européens notamment que ce n'est pas qu'un accord sur les produits mais aussi sur les services ce qui pourrait profiter à l'Europe;

→ La question du veto climatique : comment se traduit il réellement ? Cela a été repris par N. Hulot, et ça semble être un point important. Mais pour l'instant il est impossible de se prononcer sur son fonctionnement;

→ La question du marché carbone : Le Canada est un pays extrêmement complexe car c'est un pays fédéral, et actuellement certains Etats sont leaders sur la question du carbone. Et donc c'est un puissant acteur de régulation du climat, même s'il reste extrêmement libéral sur le marché du carbone. D'un point de vue optimiste, il permet à inciter à la limitation d'extraction du pétrole de schistes bitumineux;

→ Inciter à la limitation d'extraction des pétroles issus du schiste bitumineux : l'Etat va nous proposer en fin d'année une méthodologie de comptabilité des importations d'hydrocarbures sur la base de leur intensité carbone : ça veut dire une connaissance au consommateur s'il consomme du brut léger d'Arabie saoudite, ou un pétrole du schiste bitumineux ; ça pourrait dire demain qu'à la pompe le consommateur ne pourrait pas payer son carburant au même prix car le rapport intensité carbone n'est pas le même, et donc ceux qui utiliseront du carburant issu des pétroles de schistes paieront plus cher, ce qui inciterait finalement à ne plus consommer ce type de carburant.

Malgré les recommandations faites par le comité d'experts pour encadrer le CETA, ce dernier demeure tout de même un accord qui pose de grandes incertitudes.

2. Mme Pironon et M. Bréger (intervention à deux voix)

Mme Pironon : Professeure de droit du commerce international à l'Université de Nantes

M. Bréger : post doctorant pour le programme ETIAS (Ecological transitions and integrated agri-food systems)

Mme Pironon a voulu exposer en quoi le CETA se veut un accord respectueux des exigences européennes en termes de sécurité sanitaire et en ce sens favorable à une transition agricole.

« Il faut partir du constat que le Canada est hors d'Europe le pays le plus proche des standards européens en termes sanitaire phytosanitaire. Donc il serait possible de s'entendre avec le Canada même si la réglementation SPS est distincte à plusieurs égards » .

Il existe des divergences entre l'UE et le Canada on peut citer l'usage de stimulateurs de croissance en production animale et surtout des différences au niveau des procédures d'évaluation et de gestion de risques sanitaires.

Le vocabulaire du CETA traduit la prise en considération d'un nombre de valeurs sociétales et notamment de la préoccupation sanitaire et phytosanitaire mais dans le même temps la construction d'ensemble de l'accord paraît plus ou moins propice à une transition effective. On peut considérer le CETA comme un levier pour la transition agricole dans le sens où il va déverrouiller tout ce qui serait un obstacle à la transition, il y a un déverrouillage symbolique par la nature même de l'accord qui est « global », « comprehensive », il ne s'attache pas seulement au commerce mais aussi à d'autres aspects du commerce international.

Le CETA permet une défragmentation du droit international en ce sens qu'il n'y a pas de barrières à utiliser des textes internationaux qui sont en dehors du CETA. Sauf que ces textes internationaux sont dépourvus de portée normative.

Autre élément important du déverrouillage c'est l'introduction dans le CETA de la notion de droit de réglementer des Etats de l'UE ce qui permet d'établir un équilibre entre le commerce international et les politiques non commerciales des Etats. On retrouve cette notion de droit réglementer à la fois dans le chapitre relatif aux investissements et dans le chapitre relatif au commerce.

On se demandera ce que cela donne en pratique : si on prend l'art 24 paragraphe 3 « Les Parties reconnaissent le droit de chaque Partie de définir ses priorités environnementales, d'établir ses niveaux de protection de l'environnement ainsi que d'adopter ou de modifier en conséquence sa législation et ses politiques d'une manière conforme au présent accord et aux accords multilatéraux sur l'environnement auxquels elle est partie ».

D'une part on a un renvoi à des accords contraignants en matière environnementale mais on a le « et » qui renvoie à l'appli cumulative de plusieurs textes. Donc on peut se demander si une mesure qui ne serait pas permise par le CETA au regard du détail de ces règles et de ses procédures pourrait réellement s'imposer ? L'application cumulative suppose qu'on fasse prévaloir le texte le plus exigeant et sûrement pas le plus contraignant du point de vue sociétal.

Le déverrouillage symbolique du CETA se prolonge-t-il au plan juridique ?

l'Union européenne pourra-t-elle maintenir ou adopter de nouvelles normes sanitaires et phytosanitaires qui sont propices à une transition agricole ?

On peut envisager cette question en regardant le texte du CETA, et les procédures de mise en œuvre du CETA.

Il se trouve que dans le texte on a des mécanismes qui sont de nature à assurer une certaine effectivité à l'appli des normes euro en matière sanitaire

- Le mécanisme de la reconnaissance mutuelle des normes adoptées de part et d'autre qui repose sur un principe d'équivalence des normes et qui oblige le Canada à

reconnaître les normes européennes. Et réciproquement. Avec l'idée que chaque partie conserve le droit de fixer son propre niveau de protection sur la base des normes internationales reconnues et de l'évaluation scientifique du risque.

- L'exportation, l'application extraterritoriale de certaines normes européennes qui n'ont pas leur équivalent forcément au Canada mais que les parties ont accepté de reconnaître comme légitimes et obligatoires. Ces normes qui sont spécifiques à l'une des parties sont listées dans les annexes. Et donc les interdictions euro de stimulateurs de croissance et d'hormones vont pouvoir être imposées dans le cadre de cet accord, ce qui est de nature à favoriser le développement d'une filière sans hormones au Canada pour le marché européen.

Ces mécanismes qui permettent en droit la préservation de politiques locales en matière sanitaire et phytosanitaire, est-ce qu'à l'épreuve de la pratique, de certains contentieux, sont-ils propices à la prise en compte des normes et à la transition agricole ?

Tout d'abord en l'absence de contentieux on a des mécanismes de suivi et de contrôle prévus dans le CETA : un comité sur le commerce et le développement qui va suivre ce qui se passe, faire des expertises et présenter un rapport annuel. Mais il n'a pas de pouvoir de sanction ou de recommandations. Il y a aussi un forum de la société civile qui est prévu, un forum annuel auquel doivent participer un certain nombre d'acteurs, la question étant de savoir qui va y participer ? Ce sera en tout cas un lieu d'échanges et non de recommandations ou de décisions.

En présence d'un contentieux, est-ce que les mécanismes de règlement des différends mis en place par le CETA vont permettre de prendre davantage en compte les considérations non commerciales que par le passé ? Dans le contentieux de l'investissement on a un mécanisme innovant (avant on mettait en place des tribunaux arbitraux sachant que ce sont les parties qui choisissent leurs arbitres), le CETA met en place une Cour, les membres de ce tribunal vont être déterminés à l'avance par les Etats parties au CETA et ne seront pas choisis au gré des litiges au cas par cas. Pour ce qui est du contentieux commercial on ne sait pas s'il y a de grands changements, il y a un mécanisme de règlement des différends mais il n'est pas applicable à l'ensemble des différends que le CETA peut susciter et notamment les 3 chapitres relatifs au développement durable ne peuvent pas faire l'objet de cette procédure. Mais les parties conservent la possibilité de renoncer au système prévu par le CETA pour aller plutôt devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC.

M. Bréger a quant à lui présenté en quoi le CETA serait un frein pour la transition agricole européenne, les insuffisances du CETA en termes de protection sanitaire.

Le CETA pose la question de la qualité des produits qui vont arriver sur le territoire européen et plus largement la question du devenir de la réglementation sanitaire européenne.

L'accord maintient l'asymétrie des modèles sanitaires. Les deux modèles ont des conceptions différentes sur la façon d'évaluer et gérer les risques sanitaires de l'échelle de la production jusqu'à l'acte d'achat. En Europe on a développé un arsenal juridique et réglementaire : le règlement 178/2002, le paquet hygiène, avec de grands principes comme le principe de précaution, de transparence, et enfin des obligations qui en découlent pour les professionnels (obligation de traçabilité des produits, de retrait des produits en cas de crise sanitaire). Dans les cultures nord-américaines et au Canada la maîtrise des risques s'applique au stade de la production notamment par le traitement par la décontamination des produits sans autres conditions de maîtrise de risques en amont ou en aval. La réalisation de l'opération de décontamination par un opérateur va lui permettre de s'exonérer de l'application de certaines autres méthodes, de règles de biosécurité, ce qui représente pour eux des économies. L'Europe considère que cette approche par la décontamination n'offre pas toutes les garanties de sécurité sanitaire pour le consommateur. Donc il s'agira de savoir si l'UE pourra, aura les moyens juridiques et techniques pour s'opposer à l'importation de viandes en provenance du Canada.

Est-ce qu'elle pourra lui opposer le principe de précaution ? Ce principe est central dans la législation alimentaire européenne et est utilisé par l'UE notamment pour interdire l'administration d'hormones de croissance au bétail au regard des doutes sur les effets secondaires de ces produits sur la santé humaine. Au Canada on ne peut pas interdire la commercialisation d'un produit tant qu'aucune preuve scientifique n'a clairement démontré la nocivité du produit.

Le CETA ne fait pas expressément référence au principe de précaution, il y fait référence dans sa partie non contraignante, dans le chapitre sur le développement durable et dans une déclaration interprétative.

Le chapitre 5 sur les mesures sanitaires et phytosanitaires renvoie à l'accord SPS de l'OMC qui a fait le choix d'une approche mesurée en vers le principe de précaution. Il précise que dans les cas où les preuves scientifiques seront suffisantes un membre pourra provisoirement adopter des mesures sanitaires et phytosanitaires sur la base de renseignements disponibles. Donc le CETA fait place à l'application du principe de précaution mais son admission sera étroitement liée à la présence de preuves scientifiques pertinentes. Pour un certain nombre de détracteurs et notamment des ONG cette approche du principe de précaution n'est pas satisfaisante en ce qu'elle laisse une marge de manœuvre trop étroite à l'Etat qui souhaiterait adopter des mesures sanitaires pour empêcher l'importation de produits.

Cela fragilise la gouvernance par la précaution ça irait même plus loin il s'agirait de la question du devenir du cadre réglementaire européen. Un cadre européen qui serait amené à évoluer en raison des forums de coopération prévus au chapitre 25 du CETA (coopération et dialogues bilatéraux). Il repose sur l'échange d'informations sur des sujets tels que l'usage de biotechnologies et la recherche et l'innovation. Par ce chapitre les parties s'engagent à prendre part à une coopération dans le domaine de la réglementation afin de réduire les répercussions commerciales négatives des pratiques réglementaires relatives aux produits de biotechnologies. Pour certains le CETA semble inciter à une ouverture des discussions notamment sur la commercialisation des produits OGM. Encore faut-il avoir à l'esprit qu'un Etat ne peut refuser d'engager la coop. On pourrait craindre un affaiblissement des standards européens en termes de sécurité sanitaire pour tendre vers une convergence avec les normes canadiennes.

Autre point d'inquiétude : le CETA est muet sur la question de l'alimentation et du bien-être animal. Seule précision apportée à ce sujet : on nous dit que le Canada doit respecter la réglementation européenne qui interdit l'utilisation d'anabolisants et d'antibiotiques utilisés comme stimulateurs de croissance. Donc pour les produits destinés à l'exportation vers l'UE le Canada devra développer une filière propre à l'exportation. Ce qui pose aussi la question de la qualité des contrôles des filières, des capacités de contrôle des autorités sanitaires.

A l'heure actuelle il n'est pas possible d'apporter une réponse très claire à toutes ces questions, d'autant plus que le CETA est un accord appelé à évoluer du fait notamment des forums de coopération. Il faut donc attendre de voir une application concrète de ce traité.

B/ La table ronde

La table ronde a été l'occasion d'un échange avec les différents intervenants, le public a présent ainsi que nous mêmes avons pu soumettre nos interrogations aux intervenants et avoir leurs points de vue.

Question 1 : Le CETA poussera-t-il la transition agricole au Canada ou il risque de ralentir la transition agricole en Europe ?

Réponse du sénateur Dantec

C'est assez difficile aujourd'hui de mesurer dans quel sens iront les directives. C'est évident que le CETA n'est pas d'abord un contrat agricole, c'est pas le coeur du CETA. Avoir un axe Canada-Europe est plutôt une bonne chose à l'heure actuelle dans le monde que nous vivons. Pour moi c'est le premier point, on ne peut pas savoir dans quel sens ça ira. Je ne

vois pas le CETA remettre en cause les logiques de circuits courts qui se mettent en place un peu partout

Réponse de Mme Pironon

L'exportation au Canada d'un certain nombre d'exigences du cadre sanitaire européen peut être un moyen pour favoriser la transition. En tout cas c'est un des éléments, la création d'une filière sans hormones c'était un des exemples qu'on avait donné au Canada.

Réponse de M. Bréger

Il y a une disposition dans le CETA sur le marché public, l'impact principal serait de renforcer des initiatives locales, comme au Québec, qui se sont tournées vers le développement local et sur la transition agricole.

Question 2 : Je voudrais parler d'abord des sigles de qualités. Par exemple, les labels bios au Canada sont tous privés, c'est impossible de s'y retrouver, on ne sait pas ce qu'ils signifient. Chez nous on a déjà le bio français et le bio européen, ce n'est pas les mêmes critères ni les mêmes significations. Qu'est-ce qui va se passer si l'on importe des produits bios du Canada ? Faudra-t-il se conforme aux labels européens ?

Réponse du sénateur Dantec

On importe déjà énormément de bios africains, du bio Kényan par exemple. La logique derrière est que pour éviter les contentieux on veut une convergence des normes. On le voit bien sur les filières avec les hormones.

Question 3 : Si on fait confiance aux consommateurs pour qu'ils rendent acceptable le CETA, encore faudrait-il ne pas créer une confusion totale dans la tête du consommateur qui ne sait plus ce qu'il achète?

Réponse du sénateur Dantec

Dans les propositions du groupe d'experts qui a été mandaté par le Premier Ministre, la question de l'étiquetage est centrale. Ce n'est pas un problème de CETA, c'est un problème européen. La difficulté sur l'étiquetage, c'est qu'un certain nombre de lobbys sont réticents.

Votre titre de la conférence est provocateur. Aujourd'hui on s'intéresse aux CETA pour des raisons qui ne sont pas le CETA.

Ce qui se questionne à travers le CETA, c'est la question des souverainetés nationales. On a un débat dans la gauche européenne sur le fait que l'on se méfie des souverainetés car on sait qu'elles sont capables de toutes les maltraitances et d'un côté on croit au retour de la souveraineté. Je ne crains pas le CETA en terme de baisse des normes. Je crois que les marchés européennes, les européens, le marché alimentaire sont suffisamment structurés

pour pas qu'il n'y est pas de problèmes. Il peut y avoir le risque de quelques fraudeurs, mafia est très puissante sur le port de Montréal. L'organisation européenne est tellement forte aujourd'hui sur la question alimentaire pour que le risque soit assez faible. Le glyphosate est un bon exemple : Imaginons que l'Europe arrête le glyphosate, il y a alors un risque de concurrence entre les pays qui continuent à l'utiliser. Est-ce que l'on perdrait des marchés ? On peut se protéger en terme de règles environnementales. En vérifiant qu'il ne peut pas y avoir de problèmes. Comment ça se passe dans une compétition libérale si les autres ne prennent pas les mêmes règles ? Sur la question du climat, je vois bien vers quoi on va. On va enlever cette élément de la compétition libérale. Compétition entre l'Europe et la Chine. Les USA sont en dehors de ça. On peut imaginer que demain le marché libéral ne comprend que ceux qui ont intégré la norme climat. Sur l'huile de palme, ça ne marche pas, pas sur la biodiversité. Encore intégré comme national et non mondial. Il reste aux consommateurs de dire "moi je ne prendrais pas d'huile de palme". On voit bien que sur l'huile de palme on n'arrive pas à passer à une norme internationale. L'agriculture est au coeur du problème.

Question 4 : Que se passe-t-il si un Etat membre de l'UE rejette l'application de cet accord ? Quelle est la procédure pour quitter le CETA si jamais il est ratifié, est-ce que ça passe par une sortie de l'UE ?

Réponse de Mme Pironon

Pour la première question, l'ensemble du CETA n'est pas concerné par la nécessité d'une ratification par les Etats membres, il n'y en a qu'une partie de ces dispositions qui a été analysée comme relevant de la compétence mixte. Il faudrait vérifier, mais ces dispositions ne représentent pas la majorité de dispositions du CETA. Il faudrait distinguer suivant les dispositions concernées. Dans l'hypothèse où un Etat ne ratifierait pas, sous réserve, je ne suis pas certaine que cela remettrait en cause l'application de ces dispositions à l'égard des Etats qui les ont ratifiées. Sur la sortie de l'Union, sans doute il faudrait pour ces dispositions qui ne relèvent pas de la compétence mixte, mais il faudrait vérifier ça plus précisément.

Question 5 : J'ai cru comprendre que le CETA était un traité vivant : quelle part de ce traité peut évoluer, est-ce qu'on peut ouvrir un contingent tarifaire ? est-ce qu'on peut revenir sur une norme SPS, qu'est-ce qui peut changer ?

Réponse de Valérie Pironon

Ce qui peut évoluer sans doute par rapport aux normes qu'on a évoquées avec Thomas, par rapport aux indications géographiques, finalement, ce qui va représenter des faits qui sont soumis au CETA, des règles de droit, ce qu'on fait rentrer dans ce qui est admis, dans ce qui est pas admis, peut évoluer. Par exemple, il peut y avoir plus d'indications géographiques -possibilité de négocier un plus grand nombre d'indications géographiques pour la France

par exemple-. Pour ce qui est des normes sanitaires et phytosanitaires, justement dans quelle mesure l'application des normes existantes et l'application de nouvelles normes va pouvoir être admise dans le traité ? Que dira le comité, qu'est-ce qui ressortira de la discussion du forum? comment tout cela va être mis en oeuvre en dehors du contentieux et comment cela sera tranché en présence d'un contentieux ? Peut être c'est ça, un texte n'existe qu'en fonction de son application.

Réponse de M Bréger

C'est un peu ce que je pense aussi. Les forums, on ne sait pas très bien dans quel sens cela va aller. Est-ce qu'on va aller plutôt sur une discussion sur la commercialisation des OGM, est-ce que ça va remettre en cause le principe d'interdiction de cultures des OGM dans le territoire ? On ne sait rien en fait. Quelque chose qui est très importante est par exemple, la composition des forums ? Dans ces forums il y aura évidemment des représentants des Etats mais aussi des industriels et des ONG environnementales.

Mme Pironon : Sur la composition des instances, le Comité Consultatif des Droits de l'Homme, a rendu un rapport dans lequel il insiste sur l'importance de bien veiller à équilibrer la composition de ces comités-forums parce que ce sera déterminant de ce qui s'y passera réellement.

Question 6 : sur les aspects marchands des produits qu'on peut échanger, en particulier un être animal, il y a une reconnaissance des préférences sociétales des consommateurs d'un pays à l'autre, en Europe on s'intéresse au bien-être animal, moins au Canada. Maintenant si une entreprise canadienne vient vendre des produits en France qui ne respecteraient pas le bien-être animal, quel est le recours ?

Réponse de Mme Pironon

Il y a la question de commerce et la question des investissements qui sont à différencier, c'est-à-dire, le commerce c'est l'entreprise canadienne qui vend un produit animal sans se soucier de la question du bien-être animal. L'investissement, c'est un investisseur canadien qui vient s'implanter en Europe pour développer une activité de production animale, en ne respectant pas, le cas échéant la question du bien-être.

la France pourrait-elle refuser une importation de produits animaux qui ne respectent pas le bien-être animal ?

Dans ce cas la question est de savoir si le bien-être peut être assimilé au procès. Cela n'est pas pris en compte actuellement à l'OMC. La question du bien-être animal est un peu oublié.

M Bréger : Il y a encore des différences de traitement dans la législation européenne et au Canada, et le CETA n'envisage que la question de la coopération alimentaire et la question des bonnes pratiques

Question 7 : Les statistiques disent qu'il n'y aura que 20% des IG européennes qui auront vocation à être exportés au Canada, du coup quel intérêt pour l'UE ?

Réponse de Mme Latouche

Déjà il faut savoir que même au niveau européen, toutes les IG n'ont pas vocation à être exportées. Après il faut voir à l'échelle européenne quelles sont les IG réellement exportées et voir si ce sont les mêmes que celles mentionnées dans le CETA. Mais je ne pense pas qu'il y ait de grosses filières utilisatrices des IG qui n'aient pas été prises en compte dans le cadre du CETA. Ainsi, les impacts sur les filières, et les retombées économiques du CETA notamment sur le territoire européen, ne vont pas être les mêmes selon les acteurs inclus dans les filières; c'est à dire les filières où les IG sont mieux réparties à d'autres où les gros acteurs où les IG sont moins bien réparties.

Question 8 : Est-ce qu'on peut savoir pourquoi la filière comté est particulièrement coûteuse ?

Réponse de Mme Latouche

Il y a tout un système qui a été mis en place, toute une contrainte au niveau de l'offre, avec l'offre maximale du comté produit. En effet, les négociations entre les différents maillons, chaque maillon de la même chaîne, font que le prix ne doit pas descendre sous un certains prix. Du coup les opérateurs ont tous une motivation pour vendre plus cher que le prix qui aurait été à la normale. Du coup du producteur au transformateur, du transformateur au distributeurs, les prix peuvent être affinés par chaque maillon de la chaîne avant que le produit ne parvienne au consommateur final.

Question 9 : Avec la reconnaissance des IG européennes dans le cadre du CETA, serait-il envisageable d'interdire aux canadiens d'utiliser l'appellation "Camembert" pour leur fromage?

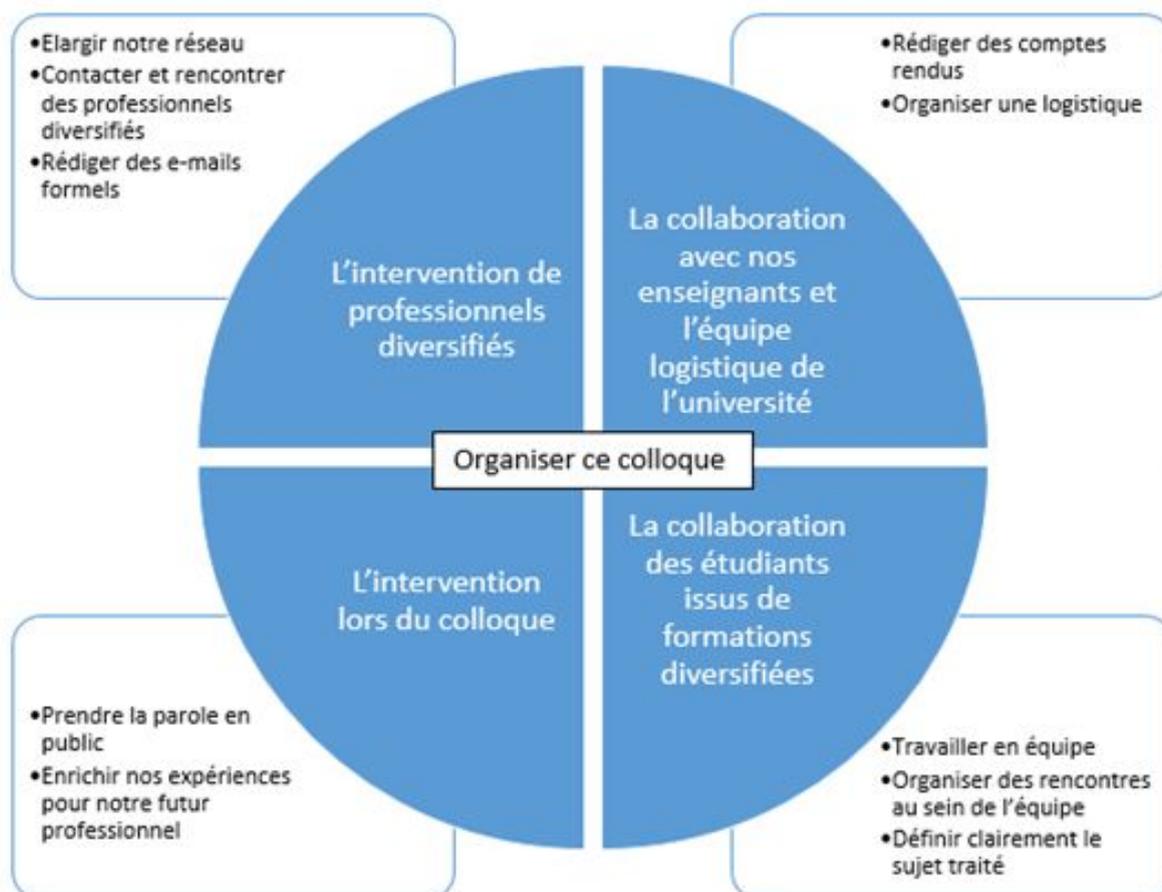
Réponse de Mme Latouche

Les canadiens pourront toujours exporter vers l'UE du fromage sous l'appellation "Camembert"; ce qui est interdit c'est d'utiliser l'appellation "Camembert de Normandie" qui elle est protégée.

CONCLUSION

Nous estimons que ce colloque a été satisfaisant. Notre investissement pour la réussite de ce colloque nous a permis de nous adapter aux complications associées à une telle organisation. En effet le refus de participer de certains intervenants potentiels et les retards de ceux effectivement présents ont été traités de façon à ne pas impacter le bon déroulement du colloque. Les intervenants et les personnes présentes ont pu profiter de cet échange autour des problématiques soulevées par le CETA, un échange qui a sans doute été apprécié au vu des questions posées et des réponses apportées par les différents intervenants. Nous sommes heureux de savoir que notre travail a été apprécié et d'avoir pu sensibiliser un certain nombre de personnes aux problématiques qui entourent nos sociétés actuelles.

L'organisation de cette conférence nous a été bénéfique sur le plan personnel, elle a été l'occasion de travailler dans un cadre inhabituel au travail à l'Université et nous a permis de développer un certain nombre de compétences :



Enfin, la cohésion au sein de l'équipe nous a permis de prendre plaisir à l'organisation du colloque.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Systèmes agroalimentaires en transition (2017), Leila Temri, Alain Falque, Pasquale Lubello

Etudes et rapports :

Rapport de la Commission d'évaluation du CETA , *L'impact de l'Accord Économique et Commercial Global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) sur l'environnement, le climat et la santé* (7 septembre 2017)

Etude de AgroParisTech, IDELE, IFIP, *Analyse de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) dans le secteur des produits animaux* (janvier 2017)
« La transition agricole, une autre logique », Angela Hilmi

Les menaces du traité de libre-échange avec le Canada (CETA) sur l'agriculture française mardi 11 octobre 2016, par AITEC, Attac France, Confédération Paysanne, Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, Les Amis de la Terre en <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/les-menaces-du-traite-d-e-libre-echange-avec-le-canada-ceta-sur-l-agriculture>

ADEME, rapport "Agriculture en transition : les filières en action", décembre 2016

Dossier « La transition agroécologique : défis et enjeux », CESE (novembre 2016)

Dossier « Fin de la faim : comment assurer la transition agricole et alimentaire ? », IDDRI (Sciences Po)

Articles de presse :

« Au cœur du CETA : épisode 2, l'agriculture sacrifiée ? », Le Monde, 1/11/16, disponible à l'adresse http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/11/01/au-c-ur-du-ceta-episode-2-l-agriculture-sacrifiee_5023768_4355770.html

« Au cœur du CETA : épisode 6, le CETA est-il inarrestable ? », Le Monde, 7/11/16, disponible à l'adresse

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/11/07/au-c-ur-du-ceta-episode-6-le-ceta-est-il-i-narretable_5026893_4355770.html

« Tout comprendre au CETA, le traité transatlantique entre l'UE et le Canada », Le Monde 18/10/16, disponible à l'adresse

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/10/18/tout-comprendre-du-ceta-le-petit-cousin-du-traite-transatlantique_5015920_4355770.html

Sites internet :

Ensemble des articles consacrés au CETA sur :

<http://www.terre-net.fr/accord-bilateral-canadaue/t500>

[http://www.sad.inra.fr/Recherches/La-transition-agro-ecologique/La-transition-agro-ecologique-a-l-echelle-des-filieres-agro-industrielles/\(key\)/1](http://www.sad.inra.fr/Recherches/La-transition-agro-ecologique/La-transition-agro-ecologique-a-l-echelle-des-filieres-agro-industrielles/(key)/1)

« A qui profite le CETA ? », O. Benis, France inter, disponible à l'adresse

<https://www.franceinter.fr/economie/a-qui-profite-le-ceta>

Agriculture et transition écologique, CRDD - Centre de ressources du Développement durable

http://www2.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Biblio_Agriculture_transition_ecologique.pdf

Centre d'Etude Technique Agricole d'Ille et Vilaine, historique du CETA, disponible à l'adresse :

<http://www.fdceta35.com/historique.asp>

http://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/viande-aux-hormones-sirop-d-erable-ogm-comment-le-ceta-va-avoir-un-impact-sur-votre-alimentation_2381175.html

Tribune « Le traité CETA avec le Canada menace l'agriculture et l'environnement », Amélie Canonne, 17 septembre 2016, disponible à l'adresse

<https://reporterre.net/Le-traite-Ceta-avec-le-Canada-menace-l-agriculture-et-l-environnement>